AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S001-DE
Reçu le 19/03/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1
Objet : Réalisation d'un prêt et choix d'un organisme bancaire

Afin de financer des travaux sur la station de pompage et après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, après examen des propositions et passage au vote [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], le Syndicat décide :

De retenir la proposition du Crédit Agricole et valide à l'unanimité l'offre suivante :

Prêt annuités à taux fixe à échéances annuelle :
- Montant : 14 000 €
- Durée : 5 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux nominal : 3.03 %
- Frais de dossier : 300.00 €

Le Syndicat charge le Président de signer la proposition du Crédit Agricole et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A. S. A. des IRRIGUANTS BOUSSEAU NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC 24320 VERTEILLAC Tél. 53.91.01.06

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S002-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2
Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GREGOIRE Pierre se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr BOUSSEAU Samuel, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S003-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3
Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de BOUSSEAU Samuel, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
  * résultat de l'exercice : 10 354.54€
  * résultat antérieur : 50 801.90 €
  * TOTAL A AFFECTER : 61 156.44 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :
  * solde d'exécution cumulé : -17 577.36 €
  * solde des restes à réaliser : 0€
  * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 17 577.36 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 17 577.36 €
* affectation complémentaire en "réserves" : ……€
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 43 579.08 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Gregoire

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A. S. A. des IRRIGUANTS NANTEUIL AURIAC 24320 VERTEILLAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …… et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S004-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4
Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,
Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A. S. A.
des ARIONNAUTS
NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC
24320 VERTEILLAC
Tél. 33 01.01.06

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …… et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S005-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5
Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A. S. A. DES IRRIGUANTS NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC 24320 VERTEILLAC TEL 53 01.08

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …… et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S006-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6
Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SAMUEL BOUSSEAU Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- charges fixes : 130,00 € / souscription appel en avril

- consommation : 0,09€ / m³ appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S007-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7
Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

Usagers		Propriétaires		Souscription
EARL	GREGOIRE	BROUSSE	CLAIRE	0
EARL	GREGOIRE	BOUSSEAU	Aline	12,5
EARL	GREGOIRE	BLANCHARD	PATRICIA	5
EARL	GREGOIRE	BROUSSE	DANIEL	0
EARL	GREGOIRE	GREGOIRE	PIERRE	15
EARL	DE LAVALLADE	GENDRON	PATRICE	15
EARL	DE LAVALLADE	LABORDE	MARIE-ANNE	0
GENDRON	Antoine	DEMOURES	LUC	0
GENDRON	Antoine	BOUSSEAU	DENIS	15
GENDRON	Antoine	BOUSSEAU	Aline	2,5
GENDRON	Antoine	PICHON	PASCAL	5
Indivision FLOUR Denis	Notaire Me Philippe FAULCON	FLOUR	RAPHAEL	0
Indivision FLOUR Denis	Notaire Me Philippe FAULCON	Indivision FLOUR Denis	Notaire Me Philippe FAULCON	15
SCEA	DU CHEYLARD	MALLORANT	GERARD	25
SCEA	DU CHEYLARD	BOUSSEAU	JEAN LUC	15
SCEA	DU CHEYLARD	BLANLEUIL	MARIE-JOSETTE	0
SCEA	DU CHEYLARD	SIMONET	Christophe	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S007-DE
Reçu le 13/04/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 12 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

Usagers		Propriétaires		Souscription
SCEA	DU CHEYLARD	MALLORANT	Christine	0
SCEA	DU CHEYLARD	CORNEILLE	MONIQUE	5
SCEA	DU CHEYLARD	VRILLAUD	VIVIANE	15

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A. S. A. des IRRIGUANTS NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC 24320 VERTEILLAC Tél. 53.51.01.08

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture
024-292400348-20260312-2026S007-DE
Reçu le 13/04/2026

ASA de Nanteuil

424 Route des Hauts Vents, Le Cheylard 24320 BOUTEILLES SAINT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 12 mars 2026

Nom	*Fonction*	*Pouvoir*	*Signature*
MR BOUSSEAU SAMUEL 1473 route des buffades 24320 BOUTEILLES-ST-SÉBASTIEN	Président		Bousseau
MR GENDRON Antoine 1069 ROUTE DE LA MOTTE 24320 LA CHAPELLE-GRÉSIGNAC	Membre		
MR GENDRON PATRICE 1 chemin de lavallade 16320 VAUX LA VALLETTE	Membre		
MR GREGOIRE PIERRE 3 IMPASSE DES ECUREUILS, LA COTE 24320 NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC	Vice Président		